BCCA

BENOR

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'application pour la certification BENOR des produits de réparation et protection du béton, TRA BB 562-567, à l'entreprise

Grouttech bv

Postbus 57, NL - 8070 AB Nunspeet,

pour la production de

CARBOPROTECT M

fabriqué dans l'unité de production identifiée par le code

001

en conformité avec

les Prescriptions Techniques PTV-BB-562
et la norme NBN EN 1504-2:2004

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

La Fiche Technique Normalisée (version 003 du 2020-09-04) fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage ou au moins sur le bon de livraison. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-562-4659-0093-001 I Valable du 2025-01-01 au 2027-12-31

Délivré à Bruxelles, le 27 février 2025.

Olivier DELBROUCK
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
SIÈGE SOCIAL : CANTERSTEEN, 47 BE-1000 BRUXELLES
SIÈGE OPÉRATIONNEL : HERMESLAAN, 9 BE-1831 DIEGEM
TEL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE I WWW.BCCA.BE

BELAC
021-PROD